

## BB 2.02 – Isolation de la toiture inclinée - Isolation par l'intérieur – sans pose de finition

RENO

Avec le soutien de  
la  
Wallonie

### Légende :

 : photo demandée



: photo étiquette



 : photo avec mètre

### Phase 1 : Exécution – Pose isolant

  **Traitement préventif** de la charpente contre champignons et insectes xylophages (voir CDC §II.A)

  **Nature de l'isolant** (voir CDC §Généralités)

- Reconnu comme Biosourcé par la Région wallonne et/ou avec le label "Produit biosourcé"
- La somme des résistances des différentes couches d'isolant ajoutées est  $\geq 5 \text{ m}^2\text{K/W}$
- Les valeurs lambda ( $\lambda$ ) sont certifiées par un ATG, un ETA, un marquage CE ou reprises dans la base de données EPBD

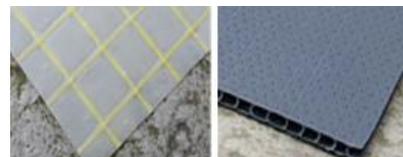


**Isolation entre chevrons** (si pas d'isolation existante) (voir CDC §II.A.1)

- Isolant comprimé entre les chevrons
- Panneaux jointifs
- Pas de pas de pression sur la sous-toiture

**Spécificité :**  En cas de sous-toitures microperforée (voir CDC §II.A.3) :

- Pas de contact entre la sous toiture et l'isolant



**Isolation complémentaire sous chevrons** (voir CDC §II.A.2)

- Nouvelle structure en bois (format CLS ou SLS, 38 mm)
- Espacement de la structure en bois : largeur des panneaux moins 2 cm
- Moussage des interstices
- Descente de l'isolant le long du mur de façade



**Traversée d'un conduit de fumée** (voir CDC §II.C.2)

- À défaut de marquage spécifique sur le conduit, respecter une distance minimale de 15 cm par rapport aux matériaux combustibles

**Entre phases 1 et 2 :** signaler avancement pour éventuelle visite par Reno+

## **Phase 2 : Exécution – Pose pare-vapeur**



### **Nature du pare-vapeur (voir CDC §II.C.1)**

- Sd de minimum 11m, mise en œuvre comprise.

**Spécificité :**  En cas de sous toiture réfléchissante en aluminium

- Pare-vapeur armé avec au moins une couche d'aluminium



### **Partie courante (voir CDC §II.C.1)**

- Le pare-vapeur est posé de manière continue, tendue et sans flottement
- Aucune agrafes visibles (elles sont éventuellement recouvertes de tape)
- Les jonctions entres lé sont bien continues, si possible assurée par un tape double face au niveau de la structure en bois



### **Raccords aux parois adjacentes (voir CDC §II.C.2)**

- Mur nettoyé (poussières) et sec

**CAS 1** *Éléments planes (panneau de bois, plâtre,...)*

- Membrane collée sur la surface plane avec produit adapté (tape, mastic,...)

**CAS 2** *Élément avec défauts de planéité (joints de maçonnerie creusés ou sablonneux par exemple)*

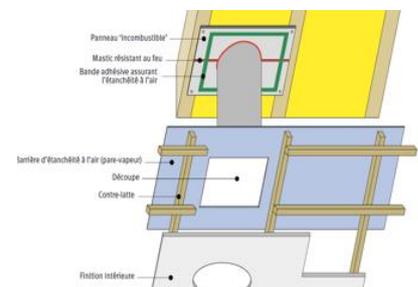
- Membrane collée sur la surface avec mastic adapté ou rectification du support et application CAS 1
- Jonction maintenue par une latte de fixation



### **Traversée d'un conduit de cheminée (voir CDC §II.C.2)**

- Min 15 cm pour matériaux combustibles (pare-vapeur, mastics , ...) **OU** la distance du marquage CE

- Utilisation d'une plaque incombustible, resserrée au droit du conduit par un mastic résistant au feu avant la pose du pare-vapeur



### **Autres traversées (voir CDC §II.C.2)**

- Autres conduits : traversée conforme
- Passages de câble : traversée conforme



Pose tangentielle des bandes adhésives (à déconseiller)

Pose radiale des bandes adhésives (solution satisfaisante)

## **Après phase 2 :**

- Envoi check-list Reno+ et photos demandées (visite éventuelle par Reno+ ensuite)
- Explication au client des consignes d'usage et d'entretien